



Communiqué de presse

Lettres de mandat ministériel – Des Initiatives prometteuses, mais une approche défectueuse de la politique autochtone

Le 18 Décembre 2019 (Ottawa, Ont.) – Vendredi 13 décembre, le Premier ministre Justin Trudeau a publié des lettres de mandat pour les ministres fédéraux, présentant leurs priorités pour la prochaine législature.

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) est encouragé par certaines priorités, telles que l'établissement d'accords de partage des avantages sur les revenus des ressources naturelles ainsi que sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), et des appels à la justice de l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Cependant, le CPA avertit le gouvernement que ces lettres de mandat continuent de perpétuer des approches erronées à l'égard des peuples autochtones.

Ces lettres de mandat se concentrent uniquement sur les relations avec certaines organisations nationales autochtones (ONA), à l'exclusion et au détriment des communautés hors réserve et de celles qui n'ont pas le statut d'Indien ou d'appartenance à une bande. Jusqu'à présent, cette approche n'a pas réussi à inclure la majorité de la population autochtone du Canada dans l'élaboration de programmes et la prestation de services. En adoptant cette approche, le gouvernement va à l'encontre de ses propres plans de développement durable visant à « consulter les organisations autochtones nationales » et mettre en œuvre des politiques par la collaboration.

« Le mandat du Congrès des peuples autochtones est de travailler avec le gouvernement pour mettre en œuvre les priorités énoncées dans ces lettres de mandat », a déclaré le chef national du CPA, Robert Bertrand. « Les peuples autochtones hors réserve et non-inscrits représentent environ 80 pour cent des peuples autochtones au Canada et sont des partenaires essentiels pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de bonne foi et de réponses législatives pour répondre à ces besoins. »

La décision de la Cour suprême dans l'affaire *CPA-Daniels* a confirmé que le gouvernement fédéral a la responsabilité de tous les peuples autochtones, y compris les Métis, les Inuits du Sud et les populations non-inscrites hors réserve.

La réconciliation est un processus que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre pleinement. À ce titre, la politique du Canada sur les peuples autochtones doit être inclusive, sans obstacle et garantir que tous les peuples autochtones sont représentés. Une véritable réconciliation ne sera réalisée que si les priorités du gouvernement incluent tous les peuples autochtones, indépendamment de leur résidence ou de leur statut.

Jessica Dawson, Adjointe executive
613-747-6022
j.dawson@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80% des autochtones vivent hors réserve au Canada.